

Le Sentier

BULLETIN

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE LIBRE
DU DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

Paraissant tous les Mois

M. Salomon, C. C. 133.26, Nantes

Téléphone : 9.48 Quimper

Rédaction et Administration : 12, Place de Brest - Quimper

Abonnement : 10 fr. par an

Quimper
Imprimerie Cornouaillaise
7, rue des Gentilshommes, 7

L'ÉCOLE

11, rue de Sèvres - PARIS

publie pour l'enseignement
du 1^{er} degré
le journal pédagogique

"L'ÉCOLE"

publie pour l'enseignement
du 2^e degré
le journal pédagogique

"COLLÈGE"

Spécimens gratuits sur demande.

Elle organise tous les ans un Concours National de

Devoirs de Vacances

Elle a édité tous les Manuels des classes enfantines, des Cours préparatoire, élémentaire, moyen, supérieur et classe de fin d'études. Vous trouverez donc chez elle tous les

Manuels du premier degré

Vous y trouverez aussi tous les livres des classes de 6^e, 5^e et 4^e et bon nombre de

Manuels du second degré

La société "L'École" vous fournira aussi

Le matériel scolaire Les fournitures de bureau, etc.

Demandez ses catalogues, 11, Rue de Sèvres.
Ils vous seront adressés gracieusement.

A Écoles catholiques, livres catholiques

30^e ANNÉE

2^e Série : N° 76

15 Juillet 1939

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre

— du Diocèse de Quimper et de Léon —

M. SALOMON, C. C. 133.26 NANTES - TÉL. 9-48

Livrets de Caisse d'Epargne

MM. les Directeurs et Mlles les Directrices dont les élèves sont lauréats du Concours organisé par la Caisse d'Epargne de Brest sont priés de les aviser de venir le plus vite possible prendre leurs livrets à la Caisse d'Epargne de Brest, 9, rue Foy. Les bureaux sont ouverts de 9 heures à 11 heures et de 13 h. 30 à 16 heures, tous les jours, sauf le samedi après-midi et le dimanche.

Ces livrets pourraient être remis également dans l'une des succursales indiquées ci-dessous et qui sont ouvertes une fois par semaine (le jour du marché), de 9 heures à 11 heures et de midi à 3 heures, à condition d'en faire la demande à Brest, quelques jours à l'avance.

Les lauréats auront à indiquer le numéro du livret qui leur est attribué.

Liste des succursales : Lannilis, Landerneau, Lesneven, Saint-Renan, Le Conquet, Ploudalmézeau et Plougastel.

ÉCOLES DES GARÇONS

Saint-Pierre-Quilbignon : Floch Roger, N° 19035 (1), 120 francs (1).

Saint-Pabu : Quéméneur Yves, 19036, 80.

Saint-Marc : Jamet Joseph, 19037, 60.

Ploudalmézeau : Pellen Emile, 19038, 60.

Lesneven : Pronost Louis, 19039, 60.

Recouvrance : Quillec Pierre, 19040, 60.

Plougastel-Daoulas (Ec. St-Joseph), Yesou Joseph, 19041, 60.

Ploudalmézeau : L'Hostis Jean, 19042, 60.

Saint-Martin Brest : Dété Jean, 19043, 60.

(1) Le premier nombre indique le n° du livret ; le deuxième le montant.

Plougastel-Daoulas (Ec. St-Pierre) : Bodénès Joseph, 19044, 60.
 Guipavas : Briant Jean, 19045, 60.
 Lannilis : Le Hir Yves, 19046, 60.
 Saint-Marc : Bervas Guy, 14.096, 60 *.
 Le Conquet : Le Roux André, 19.047, 50.
 Relecq : Marchi Pierre, 19.048, 50.
 Guissény : Sellin Jean, 19.049, 50.
 Plabennec : Le Roy Théophile, 19.050, 50.
 Guipavas : Hallégouet Pierre, 19.051, 50.
 Saint-Marc : Paugam Yves, 19.052, 50.
 Lannilis : Quénéa Aristide, 19.053, 40.
 Landerneau : Le Meur Léon, 19.054, 40.
 Guilers : Le Moigne Pierre, 19.055, 40.
 Guissény : Benoît Etienne, 19.056, 40.
 Saint-Pabu : Pelleau Anselme, 19.057, 40.
 Relecq : Briant Michel, 19.058, 40.
 Plougastel-Daoulas (St-Pierre) : Kervella Claude, 19.059, 40.
 Ploudalmézeau : Jestin Yves-M^{re}, 19.060, 40.
 Plouguerneau : Le Rest Yves, 19.061, 40.
 Lesneven : Coïc Gabriel, 19.062, 40.
 Carmes : Madec André, 19.063, 40.
 Plougastel-Daoulas (Ec. St-Pierre) : Kerdraon François, 19.064, 40.
 Plougastel-Daoulas (Ec. St-Joseph) : Le Gall Henri, 19.065, 40.
 Lannilis : Corre Gabriel, 19.066, 40.
 Guilers : Cozien Marc-M^{re}, 19.067, 40.
 Recouvrance : Le Berre André, 19.068, 40.
 Guipavas : Kerdilès Charles, 19.069, 40.
 Guipavas : Michel Henri, 19.070, 40.
 Plounéour-Trez : Guénnégan Jean, 19.071, 40.
 Ploudalmézeau : Bodiger Robert, 19.072, 40.
 Plougastel-Daoulas (Ec. St-Joseph) : Le Moal François, 19.073, 40.
 Landerneau : Donnart Henri, 19.074, 40.
 Folgoat : Corre Joseph, 19.075, 40.
 Saint-Renan : Jacob François, 19.076, 40.
 Saint-Marc : Keromnès Jean, 19.077, 40.
 Landerneau : Montfort Pierre, 19.078, 30.
 Lannilis : Floch Joseph, 19.079, 30.
 Recouvrance : Sénéchal Pierre, 19.080, 30.
 Saint-Pabu : Cadour François, 19.081, 30.
 Plounéour-Trez : Corre Pierre, 19.082, 30.
 Gouesnou : Paillier Alain, 19.083, 30.
 Relecq : Pouliquen Yvon, 19.084, 30.
 Brélès : Le Gal Jean, 19.085, 30.

Brélès : Malabou François, 19.086, 30.
 Conquet : Cuillandre Henri, 18.493, 30 *.
 Guissény : Maubian Georges, 19.087, 30.
 Saint-Martin : Deniel Guy, 19.088, 30.
 Saint-Renan : Quémeneur Yves, 19.089, 30.
 Plouguerneau : Le Bars Jean-Y., 19.090, 20.
 Plounéour-Trez : Bihan Christophe, 19.091, 20.
 Landerneau : Le Bruon Jean, 19.092, 20.
 Plabennec : Goasduff Jean-Louis, 19.093, 20.
 Folgoat : Pennors Joseph, 19.094, 20.
 Ploudalmézeau-Porsall : Jaouen Jean, 19.095, 20.
 Lesneven : Prigent Joseph, 19.096, 20.
 Saint-Pierre-Quilbignon : Mével Emile, 19.097, 20.
 Guissény : Quiviger Roger, 19.098, 20.

ECOLÉS DES FILLES

Brest (la Providence) : M^{re}-Louise Paugam, N° 19.099, 100 fr.
 Brest (la Providence) : Morin Huguette, 19.100, 60.
 Kerbonne : Philepp M^{re}-Joseph, 19.101, 60.
 Saint-Marc : Guiquel M^{re}-Mad., 19.102, 60.
 Kerbonne : Prigent Denise-M^{re}-Paule, 19.820, 60 *.
 Brest (la Providence) : Queffurus Marie, 19.103, 50.
 Pilier-Rouge : Le Page Gisèle, 19.104, 50.
 Brest (Immaculée-Conception) : Larvor Anne-M^{re}, 19.105, 50.
 Ploudalmézeau : Creff Anna, 19.106, 50.
 Landerneau (St-Julien) : Le Guen M^{re}-Annick, 19.107, 50.
 Plabennec : L'Hostis Anne-M^{re}, 19.108, 50.
 Hanvec : Grall M^{re}-Thérèse, 19.109, 50.
 Kérinou : Cann Denise-Yvonne, 19.110, 50.
 Loperhet : Prigent Angèle, 19.111, 50.
 Plougastel (Ste-Anne) : Yésou Anne, 40.
 Kerbonne : Péréon M^{re}-Augustine, 19.819, 40 *.
 Kerbonne : Nédélec M^{re}-Thérèse, 19.112, 40.
 Brest (Ste-Anne) : Milin M^{re}-Yvonne, 19.113, 40.
 Kérinou : Tranvouez M^{re}-Thérèse, 19.114, 40.
 Lannilis : Le Daré M^{re}-Louise, 19.115, 40.
 Plouguin : Kerglonou Alice, 19.116, 40.
 Plouguerneau : Grall Jeanne, 19.117, 40.
 Lannilis : Falhum M^{re}-Thérèse, 19.118, 40.
 Plougastel (St-Adrien) : Laurent Anne-M^{re}, 19.119, 40.
 Loperhet : Bodiger Anna, 19.120, 40.
 Plouguin : Diner Yvonne, 19.121, 40.
 Pilier-Rouge : Péréchoc Marie, 19.122, 40.
 Plouguin : Conq Célestine, 19.123, 40.

- Brest (Ste-Anne) : Perrot M^{le}-France, 19.124, 40.
 Kernilis : Corfa Yvonne, 19.125, 40.
 Brest (Immaculée-Conception) : Guéguen Renée-Jeanne, 19.126, 30.
 Gouesnou : Lalouer Angèle, 19.127, 30.
 Plougastel (St-Adrien) : Corre M^{le}-Joseph, 19.128, 30.
 Recouvrance : Quily Micheline, 19.129, 30.
 Brest (Providence) : Le Blévec Paule, 19.130, 30.
 Recouvrance : Stéphan Madeleine, 15.133, 30 *.
 Kerlouan : Dourmap Jacqueline, 19.131, 30.
 Recouvrance : Uguen Anne-M^{le}, 19.132, 30.
 Folgoat : Roudaut Thérèse, 19.133, 30.
 Landunvez : Le Fourm Germaine, 19.134, 30.
 Brest (Immaculée-Conception) : Celton M^{le}-Hélène, 19.135, 30.
 Bohars : Keryer Antoinette, 19.136, 30.
 Saint-Marc : Maguérès Yvette, 30.
 Saint-Marc : Colin Geneviève, 19.137, 30.
 St-Pierre-Quilbignon : Maurice Monique, 19.138, 30.
 Guipavas : Inizan Jeanne, 19.139, 30.
 Landerneau (Saint-Julien) : Troadec Marguerite, 19.140, 30.
 Kérinou : Gouriou Yvonne-Marie, 19.141, 30.
 Porsall-Ploudalmézeau : Garo Marie, 19.142, 30.
 Landerneau (St-Julien) : Chevallier Renée, 19.143, 30.
 Landéda : Guélénoc Marie, 19.144, 30.
 Ploudalmézeau : Mérien Bernadette, 19.145, 30.
 Kerlouan : Habasque Léontine, 19.018, 30.
 Relecq-Kerhuon : Guédès Françoise, 19.019, 30.
 Lambézellec (St-Laurent) : Mouden Andrée, 19.020, 30.
 Landerneau (St-Julien) : Bernard Geneviève, 19.021, 30.
 Brignogan : Lagadec Renée, 19.022, 30.
 Plougastel-Daoulas (Ste-Anne) : Person Joseph, 19.023, 30.
 Brest (Ste-Anne) : Le Bris Marie, 19.024, 20.
 Ploudaniel : Moalic Marie-Louise, 19.025, 20.
 Landerneau (Le Calvaire) : de Surgy Thérèse, 19.026, 20.
 St-Pierre-Quilbignon, Le Gall Yvette, 19.027, 20.
 Relecq-Kerhuon : Le Borgne Suzanne, 19.028, 20.
 Relecq-Kerhuon : Abaléa Hélène, 19.029, 20.
 Hanvec : Trémeur-Marie-Thérèse, 19.030, 20.
 St-Pierre-Quilbignon : Jaouen Madeleine, 19.031, 20.
 Brest (Ste-Anne) : Plouhinec Simone, 19.032, 20.
 Brignogan : Cavarec Suzanne, 19.033, 20.
 Plouzané : Gentil Reine, 19.034, 20.

Yvette Maguérès n'a pas reçu de n° de livret ; quand elle se présentera à la Caisse d'Epargne on lui donnera un.

NOTA. — Les élèves déjà titulaires d'un livret indiqué par * n'en recevront pas un nouveau, mais devront se présenter aux Bureaux de Brest avec leur livret pour qu'il y soit fait mention de la somme qui leur est attribuée.

Examen de Conscience

Au lieu de maigrir contre M. l'Inspecteur parce qu'il ne m'envoie pas les notes de mes élèves aux Certificats libres, me suis-je demandé si, comme le prescrit le *Sentier*, je lui ai fait remettre une enveloppe timbrée à mon adresse, puis une feuille avec indication de la nature de l'examen, n°s d'inscription, noms et prénoms, dans le même ordre que ma liste d'inscription, 4 colonnes avec en haut le nom des 4 matières de l'examen, et dans l'ordre indiqué par le *Sentier* ?

Si je ne l'ai pas fait, ai-je le droit d'être surpris que je ne reçoive rien. Si tous agissaient comme moi ! Est-ce que raisonnablement je puis imposer à M. l'Inspecteur de retranscrire 2.100 noms, et 10.500 notes, après avoir tiré 10.500 traits ?

Ai-je toujours répondu tout de suite aux questionnaires que j'ai reçus de l'Inspection diocésaine, en pensant au surcroît de labeur qu'apporterait ma négligence ?

Ai-je, durant mon année scolaire, donné à l'instruction et à l'éducation religieuses de mes élèves le temps imposé par le règlement, et le soin commandé par ma conscience ? N'ai-je pas hélas ! hélas ! sous prétexte d'un examen, rogné les quelques minutes que je devais employer à mieux faire connaître le bon Dieu et sa sainte Religion ? Si oui, j'ai manqué au plus grave de mes devoirs professionnels, et il faut que je redonne à chaque partie de mon programme sa valeur vraie, pour que mes élèves ne jugent pas que l'étude du Catéchisme c'est du temps de perdu, et que la Religion a bien moins d'importance que la préparation de l'avenir humain.

Suis-je en règle pour tous mes versements : Sous de l'Ecole, *Sentier*, vente des Hermines, frais d'examens ?...

Examen de Prévoyance

J'ai le devoir de me souvenir :

1° Que la Retraite des Instituteurs a lieu à Quimper, Maison de la Retraite, rue Verdelet, du 18 au 22 Juillet ; celle des Institutrices, à Quimper, du 31 Juillet au 4 Août ; — au Calvaire, à Landerneau, du 6 au 10 Août, que le règlement diocésain m'impose d'y assister, et que les convenances me commandent d'écrire à la Supérieure de ces Maisons pour m'inscrire.

2° Qu'il y a un Congrès régional des Amicales de Bretagne à Quimper, le 16 Juillet, qu'il est convenable d'y assister, si les frais de voyage ne sont pas trop grands.

3° Que le Concours d'admission au Cours Normal de Landerneau est fixé au 22 Juillet, — que les 2 centres d'examen sont Quimper, Ecole Sainte-Anne, rue des Doves, — Landerneau, Cours Normal Saint-Sébastien, — que je dois me préoccuper intensément de ce recrutement ; — que si j'ai un sujet intéressant muni du Brevet, je dois lui parler de la préparation au B. S.

4° Que pendant les vacances, je suis Instituteur et Institutrice libre, — qu'à ce titre je dois donner le bon exemple au point de vue piété et tenue, je dois fuir certaines manifestations trop bruyantes, certaines fréquentations plus ou moins suspectes, et pas assez nettement catholiques ; je dois me préoccuper du recrutement de nos écoles et pratiquer l'apostolat auprès des parents pour qu'ils choisissent une école libre.

5° Que l'Enseignement libre a besoin de personnel ; j'ai donc à signaler à l'Inspection diocésaine, et même à dépister tous ceux et celles qui peuvent rendre service aux Ecoles libres d'une façon quelconque.

Certificats libres

L'instruction est œuvre de répétition : ceux qui n'ont pas reçu les notes de leurs élèves n'ont qu'à m'envoyer ou lettre timbrée avec leur adresse, ou la liste de leurs candidats établie, comme indiqué plus haut, ou les deux, cela d'après ce qu'ils ont fait ou omis.

Certificat Complémentaire

1.307 candidats. Maximum des points : 80 ; mention T. B. : 64 points, et moyenne de 12 partout.

Voici les mentions Très Bien par ordre de mérite :

1. Victorine Salaün, 68 1/4, école de Plouguin ; 2. Philomène Salaün, 66 3/4, école de Plouguin ; 3. Annick Poullélaouen, 66, école d'Odét, Ergué-Gabéric ; 4. Cécile Kerrien, 64 3/4, école de Plouvorn ; 5. Jean Guillou et Jean Olivré, 64, tous deux de l'école de Landivisiau.

Le petit nombre des mentions T. B. montre leur importance et souligne le mérite de ceux qui l'ont obtenue.

Mentions Bien. — 56 points, moyenne de 10 partout.

Ont obtenu cette Mention : Ecoles Audierne, G. : 2 ; — Kerbonne, 4 ; — Briec, G. : 1 ; — Concarneau, G. : 1 ; — Douarnenez, G. : 6 ; — Odét, 1 ; — Bodilis, 1 ; — Carantec, 1 ; — Clohars-Carnoët, G. : 1 ; — Ergué-Gabéric : 1 ; — Le Folgoat : 1 ; — Guipavas, G. : 1 ; — Henvic : 1 ; — Kerfeunteun, G. : 2 ; — Landivisiau, G. : 7 ; — Locronan, G. : 1 ; — Morlaix, St-Joseph, G. : 6 ; — Penhars : 1 ; — Pleyben, G. : 4 ; — Ploudaniel : 2 ; — Plouguerneau, bourg, G. : 1 ; — Lilia, G. : 1 ; — Plouvorn : 3 ; — St-Pol, G. : 1 ; — Pont-l'Abbé, G. : 1 ; — Quimperlé, G. : 2 ; — Trégunc : 2 ; — Spézet : 1 ; — Cléder, G. : 1 ; — Scaër : 1.

Trégunc : 2 ; — Spézet : 1 ; — Cléder, G. : 1 ; — Scaër : 1. Je suis heureux de signaler les notes de rédaction suivantes : Audierne : Daniel Coïc : 18 ; — Concarneau : Yvonne Bourdon : 18 ; — Douarnenez : Marcel Hascoët : 17 ; — Landivisiau : Laurent Monot : 17 ; — N.-D. du Mur, Morlaix : Francine Martin : 17 ; — Penhars : Marcelle Feunteun : 17 ; — Pont-Croix : Pierre Cavarlé : 17 ; — Pont-l'Abbé : Jean Queffélec : 18 1/2 ; — Trégunc : Denise Jaffrézic : 17 ; — Lesneven : Jacques Saouzanet : 18.

Certificat Supérieur

766 candidats : pour les maximum et les Mentions, exactement comme au Complémentaire :

Mentions T. Bien. — 1. Guipavas : Véronique Souse : 69 3/4 ; 2. Ploudalmézeau : Marie Talloc, 67 1/2 ;

— 3. St-Marc : Marie Jamet : 66 1/2 ; — 4. St-Marc :
Gilberte Rosec ; — Pont-l'Abbé : Pierre Daniel ; — Pont-
l'Abbé : Louis Guirriec : 65 1/2 ; — 7. Guipavas : Louise
Talahardon : 64 3/4 ; 8. Brest, St-Joseph : rue Malakoff ;
— 9. Denise-Françoise Tardis : 64 1/2 ; — 10. Pierre
Bocher, Ecole Sainte-Croix, Quimperlé, 64 1/4.

Mentions Bien. — Audierne, G. : 1 ; — Ste-Anne,
Brest : 1 ; — Immaculée-Conception, Brest : 1 ; — Ker-
bonne : 1 ; — St-Joseph, rue Malakoff : 1 ; — Château-
lin : 4 ; — Le Conquet : 1 ; — Douarnenez, G. : 1 ; —
Douarnenez : 4 ; — Elliant : 1 ; — Guissény, G. : 3 ; —
Landerneau, St-Julien : 3 ; — Landerneau, Calvaire : 2 ;
— Landerneau, G. : 2 ; — Landivisiau, G. : 2 ; — Les-
neven, N.-D. de Lourdes : 3 ; — Morlaix, St-Joseph, G. :
2 ; — Morlaix, N.-D. du Mur : 2 ; — Morlaix, N.-D. de
Lourdes : 2 ; — Morlaix, Ste-Melaine : 2 ; — Plouescat,
G. : 2 ; — St-Pol-de-Léon, Ste-Anne : 1 ; — St-Pol-de-
Léon, la Charité : 4 ; — Pont-l'Abbé, G. : 2 ; Pont-l'Abbé :
2 ; — Pont-Croix : 4 ; — Pont-Croix, G. : 1 ; — Quimper,
St-Anne : 3 ; — Quimper, Ste-Thérèse : 11 ; — Quim-
perlé, G. : 5 ; — Moëlan, G. : 2 ; — St-Renan, G. : 1 ; —
St-Renan : 2 ; Scaër, G. : 1 ; Trégunc : 1.

Les meilleures rédactions : Brest, Ste-Anne : Marie-
Louise Saluden, 17 ; Germaine-Yvonne Saliou : 17 ; —
Brest, St-Joseph, rue Malakoff : Jeanne-Marguerite Queff-
furus : 19 ; — St-Marc : Gilberte Rosec : 18 ; — Douar-
nenez : Marcel Losq : 17 ; — Landerneau, St-Julien :
Suzanne Le Dreff : 17 ; — Landerneau : Yves Monfort :
17 ; Joseph Pennec : 18 ; — Pleyben : Hélène Bernard :
17 1/2 ; — Ploudalmézeau : Marie Talloc : 17 ; — Saint-
Pol-de-Léon, Ste-Anne : Maria Craignou : 18 ; — Pont-
l'Abbé : Laurent Toulemont : 17 ; — Quimper, Ste-Anne :
Simone Hamard : 18 ; Henriette Le Corre : 19.

A tous ces candidats, félicitations, et tout spéciale-
ment à Jean Queffélec, de Pont-l'Abbé, pour son 18 1/2
au C. Compl., et à Jeanne Queffurus, de Brest, Malakoff,
et à Henriette Le Corre, de Ste-Anne de Quimper, pour
leur 19.

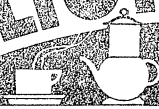
Bonnes et saintes vacances aux Maîtres, aux Maî-
tresses et à tous les élèves.

La Maison Mame fera paraître, avant le 15 Juillet,
l'Agenda de l'Ens. libre : pour le recevoir, écrire dès
maintenant à la Maison Mame, Tours : 1 fr. 25 par
Agenda pour commandes centralisées atteignant au
moins 50 exemplaires ; 2 fr. 95 dans le cas contraire.

PAS DE BON
CAFÉ
SANS

CHICORÉE

Williot



Dépôt des Primes : 4, rue Saint-Mathieu, QUIMPER

Pour tout ce qui concerne

LE MOBILIER SCOLAIRE

Tables-Bancs

Tableaux noirs pivotants et sur chevalets

Chaires de Maîtres

Bibliothèques

Mobiliers pour Ecoles Maternelles
etc., etc.

Tables de Ping-Pong pour salles de récréation & Patronages
— Contreplaqués toutes épaisseurs pour découpages —

Adressez-vous aux

Etablissements Bonduelle - Martineau

Maison fondée en 1869

CONCARNEAU (Tél. 4) QUIMPER (Tél. 55)

Catalogue sur demande — Nombreuses références

Le Gérant : D. PLOUZENNec.

Quimper, Imprimerie Cornouaillaise.